

Le Précurseur donne les nouvelles
à 30 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE :
LYON, rue de Garet, n° 5, au 2°
PARIS, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
4 franc de plus par trimestre.

LYON, 9 août.

Il y a deux Pensées dans la Sainte-Alliance.

La déclaration du gouvernement wurtembergeois est venue jeter un nouveau jour sur la position de la question politique. Assurément il n'est pas d'homme assez candide pour s'imaginer que le roi de Wurtemberg, plus que les autres rois constitutionnels, tient beaucoup aux libertés de ses sujets, qu'il est passionnément épris de la théorie du refus de l'impôt, qu'il est disposé à se laisser envahir et détrôner plutôt que de se remettre en possession entière du pouvoir que les chambres partagent aujourd'hui avec lui. Nous voulons bien croire aux miracles, mais non pas aux miracles de cette force, et nous pensons qu'il faut chercher une autre cause à cet acte remarquable des ministres de Wurtemberg.

La véritable cause, c'est que les petits souverains allemands sont effrayés de voir la diète, où dominent absolument l'Autriche et la Prusse, s'arroger le droit d'intervenir dans leurs affaires intérieures, c'est-à-dire de gouverner leurs Etats. Les conséquences de cette usurpation seraient incalculables; et si ces princes la souffraient une seule fois, il est évident pour eux que leur souveraineté deviendrait illusoire, et qu'ils ne seraient plus dans leurs domaines que des préfets gouvernant d'après les ordres venus de la diète, ou plutôt des cabinets coalisés de Berlin et de Vienne.

La question qui a été agitée dans le sein de la diète, après celle de la presse, était un achèvement rapide à cette suzeraineté des deux grands Etats, et c'est sans doute ce qui a fait ouvrir les yeux aux ministres de Wurtemberg et à ceux des autres petits princes qui, ayant l'envie de résister à la diète, comme le grand-duc de Bade, se sont adressés au gouvernement français pour savoir s'ils devaient espérer d'être soutenus par lui dans cette lutte contre les grands Etats. La réponse négative de la camarilla qui se trouvait déjà engagée par les négociations confidentielles dont nous a entretenus la Gazette d'Augsbourg, et l'impossibilité et presque le ridicule d'une résistance armée de la part de ces Etats microscopiques contre les deux colosses qui pèsent sur l'Allemagne, ont forcé le grand-duc et les membres inférieurs de la diète à accepter les décrets et à en ordonner chez eux l'exécution. Mais le roi de Wurtemberg, qui ne pourrait être écrasé sans quelques précautions et sans un retentissement proportionné à l'importance de sa souveraineté, a dû montrer plus de résolution, et il s'est jeté assez bravement en avant, et il a dû le faire, car il s'agissait pour lui d'être ou de n'être pas.

Le sujet qui avait occupé la diète après la législation de la presse, c'était une nouvelle organisation de l'armée fédérale. L'Autriche et la Prusse, sous divers prétextes qu'il est inutile de rapporter ici, demandaient que les petits Etats fussent dispensés de fournir des contingents armés déterminés par le traité de Vienne; elles voulaient être seules chargées de former l'armée fédérale, en exigeant des petits Etats une contribution en argent qui leur serait, disait-on, encore moins onéreuse que la nécessité d'entretenir sur le pied de guerre des soldats qui deviennent inutiles dès que la paix est rétablie. L'Autriche et la Prusse, obligées de tenir sur pied une armée considérable et permanente, étaient, ajoutait-on, bien mieux en mesure d'assurer à l'Allemagne protection contre les attaques extérieures, et même sécurité contre les séditions intérieures, car ces deux puissances comptaient, aux termes du protocole du 22 juin, envoyer partout leurs soldats et porter secours à chacun des membres de la confédération, qu'il le demandât ou non.

Si ce décret singulier eût été rendu, c'en était fait de l'indépendance des petits Etats; ils étaient absorbés par la Prusse et l'Autriche. — Nous ignorons encore jusqu'à quel point la délibération sur ce sujet s'est avancée, et si elle a été terminée par la négative; mais on conçoit que le seul énoncé de cette prétention ait un peu troublé le repos des princes constitutionnels d'Allemagne. C'est-là ce qui les a mis ou les mettra en insurrection contre la diète, et non point des scrupules de libéralisme dont certes ils feraient bon marché si la liberté seule était en péril.

Il y a donc deux pensées dans la sainte-alliance. La première, d'étouffer comme nous l'avons dit le principe de 89 partout où il se montrera, mais spécialement en France. Là-dessus tout le monde est d'accord, ainsi que nous croyons l'avoir démontré; et non-seulement il y a unanimité parmi les souverains, mais même, par un véritable prodige de charlatanisme et d'adresse, on est parvenu à amener contre ce principe une bonne partie de cette ancienne bourgeoisie libérale qui effrayait tant la sainte-alliance sous la restauration. Notre juste-milieu provincial ne se doute pas de l'honneur immense dont il jouit aujourd'hui

par sa coalition, ignorée de lui-même, avec toutes les têtes couronnées de l'Europe absolutiste. Il y a quelques hommes dans les rangs de ce parti qui seront bien honteux de l'apprendre; mais il en est d'autres qui n'en seront que plus glorieux, et qui se féliciteront de remplir contre les républicains français le rôle de gendarmes de la sainte-alliance. — C'est-là un degré d'opprobre auquel nous n'aurions jamais pensé que pût descendre ce vieux libéralisme hypocrite qui ne combattait la restauration que pour la remplacer dans la jouissance des abus.

La sainte-alliance aujourd'hui comprend toute cette partie furieuse de la garde nationale de Paris qui appelle les conspirateurs tout exprès pour avoir le plaisir de massacrer les conspirateurs; ces bourgeois de Lyon qui criaient : Tant mieux! après les meurtres politiques de juin; qui réclament à grands cris la censure; qui pensent que les événements de novembre n'ont pas bien fini parce qu'on ne fit pas fusiller par les conseils de guerre deux ou trois cents ouvriers. Tout cela est maintenant de la sainte-alliance; tous ces gens-là entendent l'ordre à la façon de M. de Metternich; ils ont sur le bon gouvernement de la France les mêmes idées que lui sur l'administration de l'Autriche. — Ces gens-là nous font rire quand ils parlent de notre alliance avec les soutiens du pouvoir absolu!

L'étouffement du principe révolutionnaire, tel est donc le but sur lequel tout le monde semble d'accord en France et à l'extérieur et qui a dicté les premières décisions de la diète germanique. Louis-Philippe avait souscrit d'avance à ces décrets (1), en son nom et au nom du juste-milieu, qui a depuis ratifié son approbation par l'organe du Journal des Débats.

Mais derrière ce but nous croyons que les trois grandes puissances du Nord en voient un autre, qui est l'agrandissement de leur puissance et de leur territoire aux dépens des petits Etats allemands et de la France. Nous croyons que la Russie ne serait pas fâchée de s'étendre du côté de l'Europe méridionale en s'emparant de la Pologne tout entière, maintenant divisée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse; — nous croyons, en outre, que quelque confiance (justement méritée) qu'on ait dans le gouvernement actuel de la France, pour l'extinction de toute pensée libérale et de tout esprit national, cependant la Prusse et l'Autriche seraient encore plus sûres de leur fait si la France était démembrée de quelques-unes de ses provinces. L'Alsace, par exemple, est un pays dont les puissances allemandes rêvent continuellement la conquête. Le Dauphiné, la Bresse, le Bugey, et peut-être le Lyonnais, seraient pour le roi de Sardaigne un dédommagement honnête pour la cession qu'il ferait à l'Autriche de Gènes, d'Alexandrie et de Turin, etc. Au moyen de ces rognures et de l'accroissement de puissance qui en résulterait pour nos ennemis, la France serait réduite à un tel état de faiblesse, qu'on n'aurait plus rien à craindre d'elle, et qu'il serait facile de lui imposer toutes les conditions qu'on croirait utiles au repos et à l'avantage du reste de l'Europe.

Or, dans la pensée des puissances du Nord, voici le cas qui amènerait la réalisation de ce plan.

On ne doute guère, même à Vienne et à Berlin, que les concessions illibérales qu'on a exigées et qu'on exigera encore du gouvernement français, n'amènent des convulsions intérieures plus graves que celles que nous avons vues jusqu'ici. On compte que le trône même de Louis-Philippe trouvera au milieu de ces déchirements intérieurs, des dangers tels que les secours de ses alliés du dehors lui deviendront tout-à-fait nécessaires. Quand ce jour sera venu, que

(1) Rappelons encore, afin de ne laisser aucun doute sur ce point important, l'article de la Gazette d'Augsbourg, qui répondait aux démentis du gouvernement français, et souvenons-nous que cet article est sorti directement du cabinet de M. Ancillon, premier ministre de Prusse.

Le Moniteur Français dément la nouvelle que je vous ai donnée dernièrement que le ministère français avait douté par avance une déclaration sur les résolutions prises par la diète pour le maintien de la tranquillité en Allemagne. Mais la rédaction de la Gazette Universelle a pu se convaincre depuis des années que les nouvelles que je lui communiquais étaient vraies et puisées à de bonnes sources; c'est aussi le cas dans la circonstance actuelle, et je puis vous donner l'assurance que les communications que je vous ai faites nouvellement se sont confirmées jusque dans les détails les plus minimes. Le Moniteur a agi cette fois avec trop de précipitation, et par là il n'a pas rendu service à son gouvernement à l'étranger, ni peut-être même en France. On pourrait se laisser aller à avoir fort mauvaise idée d'un gouvernement qui, en apparence, poursuit le but louable de contribuer par sa tenue et ses actions au maintien de la paix générale, et qui, depuis les derniers événements de Paris, paraît avoir acquis assez de force pour pouvoir tenir ses promesses, tandis que, à en juger du moins par cet article du Moniteur, ou il manque de force, ou bien il n'est pas opposé aux menées des révolutionnaires en Allemagne. Dans l'un et l'autre cas, il ne pourrait prétendre beaucoup à la confiance des Etats étrangers, ce qui serait pourtant d'un grand intérêt pour lui. Du reste, la suite nous apprendra ce qu'il faut penser du désaveu du Moniteur. Je rappellerai en attendant à votre souvenir une communication faite par le comte Sébastiani dans la première quinzaine du mois dernier, relativement aux affaires d'Allemagne.

Louis-Philippe veuille ou ne veuille pas être secouru, on le secourra; on passera la frontière et, arrivé à Paris, on imposera des conditions qu'il ne sera pas possible de refuser, et qui sont déjà arrêtées dans l'esprit des rois étrangers.

On le voit donc, les plus grands mystificateurs risquent fort d'être mystifiés dans cette haute intrigue.

Mais, grâce à Dieu, la France est là qui veille à ses destinées menacées ou lâchement compromises par une aristocratie qui vendrait le pays pour de l'argent et des cordons. Les yeux à la fin se dissillent, et si on la menait jusqu'aux bords de l'abîme, elle s'arrêterait en y précipitant ceux qui l'auraient trahie. Ans. P.

Les rassemblements d'ouvriers ont continué hier soir et ce soir dans le clos Casati et sur quelques autres points; mais la troupe qu'on y a portée n'a pas eu besoin pour les dissiper d'employer la force. — Quelques arrestations ont été faites.

Au Rédacteur du Précurseur.

RELIGION SAINT-SIMONIENNE.

Lyon, 9 août 1852.

Monsieur,
Mes frères et moi désirant donner à nos actes le plus de publicité possible, nous vous prions d'avoir la bonté d'insérer dans vos colonnes la réponse de notre frère Derion aux calomnies du Courrier de Lyon; par là, vous servirez la cause de l'humanité que vous défendez aussi.

Nous espérons que l'envie de faire connaître des hommes d'honneur que l'on voudrait salir, vous fera agréer notre demande.

COGNAT,
Saint-Simonien enseignant, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, ex-chirurgien de marine, place Sathonay, n° 2, au 2^{me}.

Au Rédacteur du Courrier de Lyon.

Lyon, le 9 août 1852.

Monsieur,
Dans un article sur l'ordre public et l'industrie, inséré dans votre numéro d'hier, on lit des imputations tellement odieuses contre les saint-simoniens, tellement contraires à la vérité, que je ne peux m'empêcher de vous le faire remarquer. Il a fallu, monsieur, que vous fussiez sous l'empire d'une préoccupation peu excusable ou d'une prévention dont vous reconnaissez, je l'espère, toute l'injustice, pour vous être mépris sur notre véritable caractère, au point d'accueillir et publier des calomnies auxquelles ont renoncé depuis longtemps la plupart de ceux qui nous méconnaissent encore.

Où, nous faisons des enseignements de la religion nouvelle: nous en faisons non-seulement aux Brotteaux, mais partout où on nous réclame, et chaque jour, sur divers points de notre cité, retentit la parole d'avenir. Nous n'excluons personne, car il n'est personne qui n'ait besoin de savoir ce que nous avons à leur apprendre. Vous n'aimons ni le secret, ni l'ombre; nous parlons pour tous, et nous parlons haut et clair. Fût-on carliste ou républicain, riche ou pauvre, n'importe, qu'on nous appelle et nous irons, sûrs que quand on saura qui nous sommes et ce que nous enseignons, on aimera et nos personnes et nos doctrines. Et si les persécutions, les tracasseries auxquelles nous sommes en butte nous obligent à limiter le nombre de nos auditeurs, la faute n'en est pas à nous.

Qu'on sache que nous ne sommes pas un parti nouveau arrivant dans l'arène, apportant un nouvel élément de discorde, venant faire de la haine contre tous, comme tous en font contre chacun. Non, notre devise à nous est amour à tous les hommes, amour à tous les peuples. C'est pourquoi même envers vous, monsieur, qui nous calomniez, nous n'avons point de paroles amères.

Dans nos enseignements, loin d'augmenter encore l'irritation déjà si grande qui existe entre toutes les classes de la société, loin d'inspirer la dégoût du travail, d'aggraver les douleurs, de flatter les passions, nous ne faisons entendre que des paroles de paix, d'association, de progrès; car nos principes sont religieux et ont puissance d'unir les hommes par un même sentiment, par une science et un intérêt communs.

Nous initiions le peuple aux jouissances des beaux-arts qui adouciront sa rudesse. Nous prêchons le travail pour tous et sa réhabilitation religieuse. Nous offrons aux méditations des hommes le sublime exemple des apôtres à Ménil-Montant. Nous préparons par nos accens conciliateurs la fusion entre tous les partis, entre toutes les classes, entre toutes les sectes. Nous hâtons le moment où les gouvernements eux-mêmes mieux éclairés sur la destination des peuples, substitueront à la lutte qui tue, à la concurrence qui ruine l'organisation de l'industrie, de la science et des beaux-arts.

Quant à ce qu'il y a d'injurieux dans votre article, nous y répondrons en livrant à tous notre vie entière, notre passé et notre avenir; nous sommes de jeunes hommes; le but, l'œuvre de notre vie est l'amélioration physique, intellectuelle et morale de tous, particulièrement de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Jusqu'à ce qu'il soit atteint, ce but, notre vie sera toute de privation et de dévouement.

Je vous prie, Monsieur, et au besoin vous requiers d'insérer la présente dans votre prochain N°, sans en rien retrancher.

Au nom de tous les saint-simoniens enseignants,
Michel DENION, fabricant.

Lyon, 9 août 1852.

Eaux de Lyon.

Dans une lettre insérée dans le Précurseur du 8 de ce mois, M. Léon Boitel suppose que j'ai demandé qu'on fit une analyse scrupuleuse des eaux de Lyon; il suppose que nous ne connaissons pas un travail sur ce sujet, fait en 1807 par la société de pharmacie de cette ville, et ces deux suppositions tendent à justifier l'incurie de l'administration par rapport à la réclamation que nous avons faite. Enfin il publie une liste des eaux malsaines de notre cité, qu'il classe uniquement suivant leur saveur plus ou moins fade et désagréable.

En disant qu'un travail de huit jours pourrait éclairer nos concitoyens sur le choix des eaux dont ils s'abreuvent, j'ai assez fait entendre que je pense qu'une appréciation légère de leurs propriétés physiques et chimiques est suffisante pour déterminer ce choix. Une analyse scrupuleuse de toutes les eaux de Lyon serait l'ouvrage de plusieurs années; car il ne s'agirait pas alors seulement de mettre en évidence les prin-

cipes qu'elles renferment, il faudrait encore établir dans quelles proportions ces principes s'y trouvent. L'examen que j'ai demandé est mille fois plus simple et non moins utile dans les circonstances où nous sommes.

Je possède et je connais, depuis vingt ans, le travail de MM. les pharmaciens de Lyon sur le sujet dont il est question. (*Examen chimique des eaux sortant des fontaines publiques de la ville de Lyon et de ses faubourgs, par la Société de pharmacie de la même ville, Lyon, Ballanche, 1807, 1 vol in-8°.*) Je sais aussi que, malgré l'existence de cet ouvrage, notre académie mit au concours, il y a quelques années, l'analyse de ces mêmes eaux et que malheureusement elle ne reçut aucun mémoire sur ce sujet. Je crois que le travail de MM. les pharmaciens peut encore être très-utile; mais je pense avec l'académie qu'il est loin d'être suffisant; 1° parce qu'il n'est relatif qu'à cent quatre-vingts fontaines ou pompes, tandis que nous en avons aujourd'hui près de quatre cents; 2° parce qu'il n'entrait pas dans la tâche de ces messieurs d'analyser les eaux des puits qui seuls servent à la boisson dans un certain nombre de rues, et notamment dans la rue Mercière; 3° parce que, depuis un quart de siècle que cet ouvrage est publié, les eaux de beaucoup de pompes et de fontaines ont bien pu s'altérer ou s'améliorer, soit par le remuement des terres que d'innombrables constructions ont nécessité, soit par leur communication souterraine plus ou moins récente avec des eaux voisines ou avec des masses putrides: la crevasse d'un égoût, d'une fosse d'aisance peut rendre insalubre d'un instant à l'autre une eau actuellement très-pure. Il faut d'ailleurs rappeler que, dans la saison des inondations, certaines eaux, ordinairement bonnes, deviennent des plus malsaines: les grandes épidémies de gastro-entérite, de fièvre muqueuse, qui ont sévi fréquemment dans les quartiers bas de la presqu'île de Lyon, se sont presque toujours développées à la suite des inondations; celle de 1825 fut des plus meurtrières dans le quartier de l'Hôpital.

Dans l'énumération qu'il fait des eaux insalubres de notre commune, M. Boitel ne prend pour base que l'une de leurs propriétés physiques, la saveur. Ce moyen de les juger peut être infidèle: en voici la preuve. M. Boitel range parmi les eaux malsaines celle du Petit-Collège, et il laisse dans la catégorie de celles qui peuvent passer pour bonnes, celle, par exemple, de la place de l'Ours (quartier St-Paul). Il est vrai que cette dernière n'est qu'un peu fade; mais elle contient deux grains par pinte de sélénite: MM. les pharmaciens l'ont placée dans leur deuxième classe, tandis que l'eau du Petit-Collège, que M. Boitel signale comme insalubre, bien qu'elle soit fade, ne contenant que la moitié moins de sulfate de chaux et beaucoup plus de gaz acide-carbonique, est classée supérieurement à l'autre par ces messieurs. Il persiste à croire que, sans être pure, cette eau est encore une des meilleures de notre arrondissement. CHAPEAU.

EXPÉDITION DE DON PÉDRO.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Nous avons sous les yeux une lettre d'Oporto du 24; voici comment elle s'exprime:

La plus grande tranquillité règne dans notre capitale, pas une insulte, pas une avanie à qui que ce soit, nul cri de vengeance n'est prononcé, et l'enthousiasme pour don Pedro est porté à son comble par toutes les classes de la société.

La conduite de l'armée constitutionnelle est digne des plus grands éloges; les bûimens français nolisés pour l'expédition, et qui ont accompli la durée de leurs engagements, repartent en grande partie pour diverses destinations.

Les royalistes ont battu en retraite, ainsi que vous le verrez par notre *Chronique constitutionnelle*, journal officiel de dona Maria, qui renferme toutes les proclamations et décrets de don Pedro. Jusqu'à ce jour on n'a point de nouvelles ni des opérations ultérieures de l'armée miguéliste, ni de la capitale. Malgré la fuite de toutes les autorités civiles et militaires, à l'approche de notre escadre, les sages dispositions de don Pedro ont arrêté rapidement la désorganisation administrative, et de nouveaux employés exercent provisoirement les fonctions des fugitifs. Les vivres sont ici fort abondants; le spectacle est ouvert ainsi que toutes les boutiques.

Don Pedro n'a fait arrêter pour opinions politiques que les seuls fonctionnaires qui ont fui à son approche. Le chancelier a été seulement destitué.

Le comte de Villa-Flor est parti à la tête d'une division pour Lamégo, où sont réfugiés les miguélistes compromis qui ont fui d'Oporto à l'arrivée du duc de Bragançe.

Don Pedro organise les provinces du Minho et de Tras-os-Montès, qui lui fourniront abondamment tout ce qui est nécessaire à son armée.

Don Miguel n'ose faire faire un seul mouvement à l'armée qu'il a près de Lisbonne; l'esprit des corps qui la composent est connu; il sait qu'à la première occasion qui leur sera offerte, ils se réuniront la plupart à l'armée libérale.

On parle de la prochaine arrivée de la reine à Oporto, où elle établirait son gouvernement. Ceci pourtant n'est qu'un bruit que je crois peu fondé. Les choses ne sont pas encore assez avancées.

On assure que don Pedro offre une prime de 48,000 réaux (1,500 fr.) à chaque soldat de cavalerie qui abandonnera les rangs de l'usurpateur, s'il se présente avec cheval et armement. Plusieurs sont déjà arrivés et n'ont pas voulu recevoir la prime offerte. Un sous-officier de cavalerie a répondu à l'empereur: «Sire, je me croirais trop humilié si j'acceptais une prime que vous me faites, l'amour seul de la liberté m'a fait quitter aussitôt que je me suis vu les drapeaux de la tyrannie. Homme patriote, je ne me suis engagé que pour me dévouer à la liberté. Ces paroles ont beaucoup ému don Pedro, qui a élevé ce brave à la dignité d'officier.

Une lettre de Bragançe, du 10 de ce mois, contient les détails suivants sur la bataille de...
Après que les troupes miguélistes eurent rompu le pont de bateaux sur le Douro, elles se retirèrent à Ferreiros, à environ

trois lieues d'Oporto. Dans la matinée du 22, une colonne forte de 3,600 constitutionnels dont deux bataillons de volontaires, passa le fleuve à Poncinhos en même tems que deux barques armées d'un canon chacune et remplies de troupes, surprisèrent les miguélistes préposés à la garde des bateaux qui avaient composé le pont. Ceux-ci prirent la fuite, et les bateaux servirent au passage des colonnes constitutionnelles qui attaquèrent toutes les positions occupées par les miguélistes. Dans cette occasion, un bataillon de cazadores (chasseurs de la ligne), qui était posté à San-Christovás, passa tout entier du côté de l'armée de don Pedro dont une colonne avançait sur Suza. Dans la matinée du même jour une autre colonne forte d'environ 2,400 hommes, se dirigea sur Braga où elle fit son entrée, assure-t-on, le 25, se trouvant considérablement augmentée en nombre par la jonction des partisans qui se trouvaient sur son passage. Cette colonne était entièrement composée de troupe légère et n'avait point d'artillerie, mais celle qui marcha sur Suza avait neuf pièces de canon. Toutes les troupes sont sous le commandement de Villa-Flor.

La portion de l'expédition qui se dirige sur Lisbonne par mer, ou s'en trouve bien près, est destinée à seconder les troupes parties d'Oporto dans la même direction; celles-ci sont aussi en communication continuelle avec deux frégates qui se dirigent sur la capitale en suivant la côte.

Tels sont les détails que l'on vient de recevoir dans notre ville sur l'expédition de don Pedro, et qui nous ont été donnés par un courrier venant de Madrid et se rendant en toute hâte à Paris.

On croit que le général Mina s'est dirigé sur le Portugal.

Il y deux ans, lorsque Charles de Brunswick était encore à la tête de son duché, il s'éleva une querelle entre lui et le Hanovre, car il en avait avec tous ses voisins.

Le duc, inquiet de l'issue de ce débat, s'en alla trouver le prince de Metternich qui lui dit pour le tranquilliser: «Ne craignez pas que la guerre éclate contre vous. Elle n'aura lieu sur aucun point, car ceux qui sont les seuls à la pouvoir faire, ne la veulent pas.»

«Il n'y a que trois hommes, ajouta le vieux diplomate, qui puissent faire la guerre en Europe.

Le premier est mon ami le duc de Wellington. Son intérêt dans ce moment (il y a deux ans de cela) n'est pas de faire une levée de boucliers; et il ne commencerait point dans tous les cas par Brunswick et le Hanovre. Ainsi tenez-vous en repos de ce côté.

Le second est le comte de Nesselrode et j'ai la parole qu'il ne fera ou ne permettra la guerre sur aucun point avant de s'être concerté avec le troisième de ceux dont je veux parler, et ce troisième, entre les hommes qui tiennent dans leur main la destinée des empires, c'est moi.

Or, je ne veux pas la guerre; j'en ai la voix pas du moins contre vous, et il est évident que toute inquiétude que vous conserveriez sur l'objet et l'issue de vos démêlés, serait absolument sans fondement.

«Allez, retournez à Brunswick et attendez, jusqu'à nouvel ordre, les instructions que j'aurai à vous transmettre.» Ce fut le sens de cette communication.

Le duc Charles ne fut que trop rassuré par ces paroles. Il agit dans sa principauté d'une telle manière, qu'à quelques mois de là il était détrôné. (Messager.)

M. Brunet a donné ce soir sa première représentation devant un auditoire tel que le Grand-Théâtre n'en avait guère vu jusqu'ici. Il a joué dans deux pièces, les *habitans des Landes* et *le desespoir de Jocrisse*, et il a déployé dans toutes deux cette verve grotesque pleine de saillie et de bon goût qui lui a fait son immense réputation.

On annonce pour samedi une nouvelle représentation de M. Brunet.

Nous rappelons à nos lecteurs le grand concert qui doit être donné demain au soir vendredi, dans la salle de la Loterie, et dont nous avons publié hier le programme. Tout annonce qu'il sera brillant et digne des artistes qui sont annoncés par le programme.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 août 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 7 août 1832.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

Les nouvelles qu'on a de Compiègne aujourd'hui sont assez insignifiantes. Le roi Léopold y est arrivé hier soir pour dîner, accompagné du général Chasteler, grand-écuyer, du comte d'Aërschot, grand-maréchal du palais, et de MM. Félix de Mérode, d'Hane de Stenhuysse, Prisse (colonel), E. Dust (colonel), van de Weyer et van Praët, secrétaire particulier. Le docteur Le Beau, médecin de S. M. belge, l'accompagne également.

Le roi Léopold avait été reçu à la frontière dimanche matin par le duc de Choiseul, aide-de-camp du roi des Français, et M. Le Hon, son ambassadeur à Paris. Il a déjeuné à Valenciennes à midi et demi, soupé à Cambrai vers sept heures. Hier, S. M. s'étant de nouveau mise en route a déjeuné à St-Quentin, et il était sept heures quand elle est entrée à Compiègne; des escadrons de cavalerie, auquel s'était adjoint un détachement de la garde nationale à cheval de Paris, l'ont reçue à l'entrée de la ville et l'ont escortée jusqu'au château.

Il y a eu grand dîner et réception le soir. Le roi Léopold, quoique fatigué, est resté assez tard dans le salon royal.

On a été généralement surpris à Compiègne de ne point voir S. M. belge accompagnée du duc de Saxe-Cobourg son frère; et quelques bruits ont couru à ce sujet. On disait que

le frère aîné de Léopold n'était venu à Bruxelles qu'avec la mission très-confidentielle de deux grandes cours du Nord d'empêcher son mariage avec la fille du roi Louis-Philippe. N'ayant pu y réussir, il ne devait pas accompagner Léopold à Compiègne: il a dû quitter Bruxelles hier matin pour retourner dans ses Etats.

Tous les honneurs dus à une tête couronnée ont été rendus à Léopold, partout où il a passé. Des ordres dans ce sens avaient été envoyés par les ministres de la guerre et de l'intérieur.

Il n'y a point aujourd'hui de journaux anglais; ce n'est pas non plus le jour de courrier de la Péninsule. J'ai cependant recueilli en ville les extraits de deux lettres arrivées par voie extraordinaire à une personne fort intéressée au succès de don Pedro; je vous les adresse; je pense que les journaux de Paris en entretiendront demain leurs lecteurs.

(Voir les lettres d'Oporto et celles de Bayonne.)

Quelques personnes pensent que la présence à Compiègne de M. Dupin, qu'on a appelé pour assister comme témoin au mariage de la princesse Louise, pourrait bien réveiller les bruits d'un changement de ministère. Ces personnes prétendent que la maladie de M. de Montalivet offre une chance de plus aux prétentions du *petit avocat*; car le jeune ministre et M. Dupin sont fort mal ensemble, surtout depuis que M. Brun (le beau-frère de M. Dupin), a envoyé à M. de Montalivet sa démission si brusque de la sous-préfecture de Cosne.

M. d'Argout, autre obstacle aux arrangemens qui bouleverseraient le cabinet actuel, n'ira pas non plus à Compiègne, et il paraît que ce n'est pas sans dessein que l'on a laissé à Paris tout le cabinet actuel, afin de pouvoir travailler avec plus de loisir à en faire un nouveau à Compiègne.

On assure que le maréchal Gérard n'est pas étranger, du moins par quelques conseils, à la nouvelle combinaison qui s'élabore.

Les journaux ministériels ont publié et répété même hier un article apologétique en l'honneur de M. Girod (de l'Ain). Vous n'apprendrez pas sans un certain plaisir que l'article est de M. Girod (de l'Ain) lui-même. Chargé par interim du portefeuille de M. de Montalivet, l'ingénieux ministre a profité de cette occasion, qui le mettait en rapport avec la presse subventionnée, pour se donner de l'encensoir; l'idée est heureuse, et M. Girod (de l'Ain) se félicite de l'avoir trouvée.

Jusqu'à présent personne n'a encore pu prendre au sérieux la nomination de M. Thomas, préfet de Marseille, comme conseiller-d'Etat. Il paraît cependant qu'elle est réellement décidée.

On parle beaucoup depuis peu de jours de la vicomtesse de Nays, arrêtée à Brest, et soupçonnée de participation au vol des médailles de la Bibliothèque. Cette dame, qui appartient à une bonne famille, est séparée de son mari depuis plusieurs années; elle est sœur d'un préfet destitué il y a deux ans.

La question des télégraphes de jour et de nuit et du droit que peut avoir une entreprise particulière d'établir un service public pour ce genre de correspondance, n'est point abandonnée par le ministère comme on l'avait cru. Puisque le gouvernement se croit le droit d'arrêter la mise en activité de cette entreprise, il semblerait naturel que, par des poursuites promptes, il empêchât la société de se mettre en frais davantage.

Les dernières nouvelles que nous recevons du Mexique sont du 26 mai; quoique favorables au parti de Santa-Anna, elles sont loin encore de satisfaire à l'impatience avec laquelle on attend en France la solution des affaires de ce malheureux pays.

CHOLÉRA-MORBUS.

DERNIER BULLETIN OFFICIEL SANITAIRE DE PARIS, 5 août.	
Décès dans les hôpitaux, hospices, etc.	13
A domicile.	13
Total.	26
Diminution sur le chiffre d'hier.	20
Malades admis dans les hôpitaux.	15
Sortis guéris.	35
Morts par d'autres maladies.	49
Chiffre du jour correspondant de l'année dernière 5 août 1831.	49

DÉPARTEMENTS.

(Correspondance particulière.)

Toulon, 2 août.

Hier soir, plusieurs officiers russes du brick *Achille*, passant devant deux officiers polonais convalescens, leur lancèrent des regards injurieux et leur dirent même des paroles offensantes. Les deux Polonais s'avancèrent, un colloque très-animé s'engagea; enfin, un des Polonais poussé à bout, asséna un vigoureux coup à l'un des Moscovites. Ceux-ci voulurent résister, mais ils furent bientôt obligés de prendre la fuite. Le peuple allait se mettre du côté de la Pologne.

Havre, 6 août.

Deux sous-officiers polonais sont arrivés, samedi, de Dantzic au Havre sur le brick prussien *Valsart*.

Ils nous ont rapporté que six mille de leurs compatriotes languissent dans les environs de Dantzic, en attendant qu'ils puissent se rendre en France. Mais le gouvernement prussien fait tous ses efforts pour les empêcher de quitter le sol où on leur a offert une si perfide hospitalité. Dernièrement on a vu à ces malheureux une prétendue proclamation du gouvernement français, qui les engageait à renoncer à l'espoir d'être accueillis en France, où d'ailleurs ils ne devaient plus être reçus. Cette déclaration a porté la douleur dans l'âme de tous les exilés qui ne veulent ni rester en Prusse, ni retourner dans leur patrie, livrée à la vengeance de l'autocrate et à la proscription dont il a frappé déjà leurs infortunés compatriotes. La mort leur paraît préférable à l'hospitalité des Prussiens et à la clémence de l'empereur de Russie.

NOUVELLES.

Les journaux ont annoncé que dix-huit Romagnols, partis d'Anône avec des passeports délivrés par le général Cubières, et destinés à la métropole à l'abri de toutes recherches pour leur conduite politique antérieure, avaient été arrêtés à Rimini et conduits à la citadelle. Cette arrestation a eu lieu; mais elle provenait d'un malentendu que, sur la demande de M. de Saint-Aulaire, le gouvernement pontifical s'est hâté de faire disparaître, en ordonnant immédiatement la mise en liberté des personnes détenues. En même temps des instructions ont été expédiées aux autorités de la Romagne, pour leur défendre d'inquiéter quiconque aux autorités muni d'un passeport du général Cubières. Ainsi tombent s'y présenteraient les inculpations qu'on s'était empressé de tirer de cette affaire, avant d'être à portée d'en pouvoir connaître et apprécier toutes les circonstances. (Moniteur.)

— On annonce que le prince de Talleyrand sera de retour en Angleterre dans la première quinzaine de septembre.

— C'est M. Girod (de l'Ain) qui remplace, dans le travail avec le roi, M. de Montalivet qu'une attaque de goutte retient chez lui.

M. de Montalivet a été admis à la chambre des pairs, après avoir pris congé du roi, et parti pour les eaux.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* : Nous avons reçu d'un de nos correspondans, sous la date du 51 juillet, une lettre de Fribourg (Bade), dont nous extrayons les passages suivans :

« Vous n'avez pas d'idée de la secousse produite dans les esprits par les résolutions de la diète : les plus modérés sont au comble de l'exaspération. Les avocats de cette ville ont rédigé, sur l'acte de la diète du 28, une consultation juridique qui a paru hier.

« Welker comparait le 16 août et sera défendu par Dullinger. C'est à l'occasion de la première saisie du *Freyssinige*. Le jour du procès de Rotteck n'est pas fixé.

« Une autre infamie, c'est que le chef de l'université a, dit-on, reçu l'ordre de désigner les professeurs qui ont mérité d'être révoqués ou suspendus.

« L'irritation est générale; mais les plaintes ne se dirigent pas contre le grand-duc que l'on dit fort affligé d'être régent ainsi.

« Dans le duché de Baden, plus de 300 prêtres ont signé la demande d'une réforme.

« On croit à Fribourg qu'il y aura une occupation militaire de l'un ou de l'autre des Etats germaniques, et que cet acte deviendra le signal d'une conflagration générale. »

— Le travail du maréchal Soult sur les croix d'honneur à décerner à l'armée ne sera, dit-on, signé et connu qu'à Compiègne ou au retour. Il y aura de nombreuses promotions dans l'ordre en faveur de l'état-major général. En tems de guerre on prend ce genre de mesures comme récompense, en tems de paix comme encouragement.

— Un particulier a voulu faire hommage à la compagne de Louis-Philippe de deux autruches; il a fait connaître au château son intention, mais on lui a refusé tout net. On ne peut recevoir sans rendre, et des gens qui comptent bien ont démontré que deux autruches, par le tems qui court, ne rapporteraient rien et coûtent chaque jour. Les autruches sont dans ce moment à la disposition de M. Darcheux, inspecteur-général de la navigation de la Seine.

— Chez les Chinois comme chez nous, les almanachs destinés au peuple sont remplis d'absurdités, et cependant ils sont tous publiés par ordre du gouvernement. M. Klaporth, qui a donné la description d'un de ces almanachs dans l'*Asiatic Journal* de mai, nous apprend d'abord que le livre porte à sa première page cette redoutable défense : « Quiconque falsifiera cet almanach, sera traduit devant une cour de justice et aura la tête tranchée. » Voilà une législation de la presse un peu dure, surtout pour des almanachs. Quoi qu'il en soit, on voit dans ce livre, entre autres choses, un tableau mystique qui représente le ciel avec indication des jours où il faut faire ou s'abstenir de faire les choses qui y sont désignées. L'almanach contient ainsi, jour par jour, les préceptes les plus bizarres et les plus ridicules, sans oublier les tables qui servent à dire la bonne aventure, et où l'on trouve si une personne en épousera une autre, si un ménage sera heureux, etc. Mais ce qui nous a paru le plus curieux dans cet almanach, c'est qu'il est signé du père *Bernardo*, évêque portugais à Pékin ! (France Nouvelle)

— Nous apprenons qu'à l'occasion de la mort du duc de Reichstadt une messe a été dite à l'église St-Méry : il y avait une soixantaine de personnes environ. Le duc de Bassano et le général Bertrand y assistaient ; ce dernier avec le grand cordon de la Légion-d'Honneur ; on assure qu'un service plus solennel aurait lieu incessamment dans la même intention. Du reste les choses se sont passées avec le plus grand calme, aucun fait particulier n'a signalé ce petit événement qui, jusqu'ici, est demeuré profondément inconnu. (Nouveliste.)

— On nous écrit de Caen : M. Bourrienne, ancien secrétaire de Napoléon, a été transporté à la maison de santé du Bon-Sauveur, où il est traité pour aliénation mentale. J'ai eu occasion de le voir; c'est un vieillard dont la figure et l'extérieur annoncent l'homme de distinction, son corps courbé, sa tête chauve, ses traits flétris dénotent les veilles et les fatigues auxquelles ses fonctions assujétissent jadis ; il s'exprime avec une grande facilité, ses récits sont pleins de traits piquans et de tableaux dont les couleurs vives et variées attestent beaucoup d'esprit et d'imagination. On ne soupçonnerait jamais son affection si, par intervalle, et surtout après avoir parlé quelque tems, il ne lui échappait des expressions incohérentes qui sont toujours le prélude de ses aberrations, de ses projets extravagans. Cependant il conserve le ton de la bonne compagnie, et ces intervalles de raison laissent voir de quels hommes Napoléon savait s'entourer. (Messenger.)

— On lit dans le *National* : L'accusation contre laquelle nous nous sommes pourvus en cassation est beaucoup plus étrange que d'abord nous ne l'avions pu penser. On nous a signifié l'acte d'accusation, et nous y voyions que M. Persil l'ingénieur demande, au nom du pouvoir dont il est l'homme, la peine capitale contre notre gérant, pour avoir provoqué, non pas à la révolte, mais à une intervention de la garde nationale, des autorités municipales et des députés présens à Paris, entre la révolte et le gouvernement. Notre crime, conséquemment, serait d'avoir voulu conjurer l'effusion du sang. Il faut avoir eu bien soif de sang pour demander la tête de ceux qui ont osé exprimer le vœu que le carnage cessât. Il est vrai que l'accusation est dirigée contre l'opposition de la chambre et l'opposition de la presse. On avait tant dit : L'opposition est plus coupable que les factieux ; car si les factieux n'eussent pas compté sur l'opposition, ils ne se seraient pas montrés si hardis. Notre acte d'accusation ne nous impute pas non plus la provocation directe ; seulement, dit-il, « le *National*, en demandant l'intervention des députés et des maires de Paris, a pu donner à la révolte l'espérance que de puissantes intercessions allaient s'élever en sa faveur, et la révolte a été ainsi encouragée. » Voilà donc le grand crime pour lequel nous sommes persécutés depuis deux mois. Combien, à ce compte, les députés qui se sont rendus chez le roi, dans la journée du 6, ne sont-ils pas plus coupables que nous ! On nous assure que, depuis le 1^{er} juillet, l'ordre de poursuivre huit de nos numéros a été donné par un certain ministère, et M. Desmottiers, malgré son zèle, n'a pas cru devoir donner satisfaction aux susceptibilités que nous avions blessées.

— Une lettre de Marnes raconte une histoire presque incroyable. Une boîte mystérieuse avait été annoncée à M. le maire de cette ville ; la boîte est en effet arrivée le 1^{er} août ; mais M. le maire avait conçu des soupçons ; la boîte a été ouverte en présence du procureur du roi, avec les précautions convenables, et il a été reconnu qu'elle contenait quatre canons de pistolets ajustés de telle sorte que si l'on avait ouvert la boîte de la façon indiquée dans la lettre d'avis, on aurait écrasé les capsules préparées pour faire jouer cette machine infernale en miniature. Une boîte pareille était destinée à M. Bonnet, ex-sous-préfet de l'arrondissement, qui vient d'être nommé secrétaire-général de la Seine-Inférieure. Comme M. Bonnet et le maire de Marnes ont déployé une grande énergie lors de la levée de boucliers des carlistes, on devine facilement d'où part le coup. On voit que les bonnes traditions se conservent.

— La police militaire ayant en vent qu'en un petit village situé sur les confins de l'arrondissement de Vitry et de la Mayenne devait être caché un personnage important, une descente y fut faite avant-hier dans la nuit. M. le procureur du roi se rendit de sa personne sur les lieux, et les plus actives recherches furent faites dans les trois maisons qui composent ce hameau. Déjà l'on désespérait de rien trouver, lorsqu'une remarque de M. Pion fit donner plus d'activité aux recherches : une paire de souliers faite pour pied gauche et pied droit, alors que ceux des paysans vont indifféremment aux deux pieds, et les restes d'une tasse de chocolat, qui n'est certes pas un mets employé dans nos campagnes, confirmèrent dans l'idée que le chef que l'on cherchait avait pris refuge dans cette maison. Ces soupçons s'accrurent encore à la remarque faite par M. le procureur du roi, que la poussière qui se loge dans les interstices des planches n'existant pas à l'une d'elles, elle devait être à coulisse, et recouvrir une cache. Levée par des gendarmes, elle laissa en effet apercevoir un vide profond. Ceux-ci balançant en l'air leurs crosses de fusil au-dessus de ce trou, s'écrièrent alors : « Gare ! nous allons frapper ! » A cette menace répond une voix d'homme : « Ne frappez pas... je me rends... » Et M. Chadeysson, ancien garde-du-corps, sort de sa cache. Justement, lui dit-on, c'est vous que nous cherchions.

— Ce chef fameux parmi les bandes, et qui, placé sur les confins des deux départemens, semble avoir dirigé les diverses affaires de ces arrondissemens, était cité pour sa longue barbe et son énorme chevelure, et beaucoup de paysans ne savaient le désigner que par cette particularité ; c'était pour eux le chef à la longue barbe.

— Poursuivi depuis long-tems, M. de Chadeysson avait vingt fois échappé aux recherches les plus actives. Les papiers trouvés dans sa retraite rendent, à ce qu'il paraît, sa position des plus critiques.

— Il y aura trois cérémonies pour le mariage de la princesse Louise avec le roi de Belgique :

— Le mariage civil, par M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, assisté par M. Cauchy (le grand référendaire étant absent) ;

— Le mariage religieux catholique, qui sera célébré par l'évêque de Meaux ;

— Et le mariage luthérien, par un ministre protestant.

Les témoins de la princesse Louise sont :

— Le premier-président de la cour de cassation ;

— Le premier président de la cour des comptes ;

— Le duc de Bassano et le duc de Mortemart, pairs de France ;

— Les vice-présidents de la chambre des députés, MM. Bérenger, Dupin aîné, Benjamin Delessert.

— Le maréchal Gérard.

— M. Dupin aîné est arrivé aujourd'hui à Paris.

— M. le maréchal Gérard et M. le duc de Nemours ont passé à Senlis dans la matinée du 5 août se rendant à Cambrai, au devant du roi Léopold.

— Par ordonnance en date du 19 juillet dernier, le roi a approuvé l'élection de M. Dulong à la place de secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences. Après la lecture de cette ordonnance qui a été faite au commencement de la séance d'aujourd'hui, M. Dulong a pris immédiatement place au bureau.

— M. le président a annoncé que le mauvais état de la santé de M. Arago, aggravé encore par la mort récente de son plus jeune fils, le tiendrait quelque tems éloigné de l'Académie, et qu'il venait de partir pour les Pyrénées.

— Dans la même séance, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre de la section de chimie, en remplacement de M. Serrulas, décédé. Les concurrens étaient MM. Dumas, Pelletier, Robiquet et Bussi. M. Pelletier a déclaré se retirer de la candidature. Sur 44 votans, M. Dumas a obtenu 36 voix, M. Robiquet 6, M. Pelletier et Bussi chacun une. L'élection de M. Dumas sera soumise à l'approbation de S. M.

— La *Révolution* de 1830 (journal du soir) a reparu.

— M. Féval, chevalier de la Légion-d'Honneur, doyen des conseillers maîtres des comptes, vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis par l'influence de la maladie régnante.

— Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement s'était désisté de l'opposition qu'il avait mise à l'établissement des lignes télégraphiques de jour et de nuit projeté par M. Férrier. Cette assertion est sans fondement. (Nouveliste.)

— Il paraît que M. d'Argout qui, en sa qualité de ministre du commerce et des travaux publics, s'était le premier opposé à l'établissement de lignes particulières de télégraphie, a abandonné son opposition ; mais il en existe une autre, c'est celle de M. le ministre des finances dans l'intérêt du monopole de la poste.

— On assure que M. le garde-des-sceaux a reçu du roi l'ordre de lui présenter, après les cérémonies du mariage de la princesse Louise, un travail sur des grâces à accorder à beaucoup de condamnés politiques. (ECHO de Rouen.)

— De tous les préfets qui ont dans leur département quelque dépôt de réfugiés, M. Dunoyer, préfet de l'Allier, est sans contredit celui qui abuse le plus indignement de l'odieuse loi contre les étrangers. M. Dunoyer avait défendu aux réfugiés italiens qui sont retirés à Moulins de séjourner dans les cafés, cabarets et autres lieux ouverts au public ; de circuler dans les rues après des heures indiquées, c'est-à-dire huit heures du soir. Trente ou quarante de ces réfugiés ayant osé réclamer contre cette défense, M. Dunoyer vient de rendre un arrêté qui les bannit du territoire français. C'est incroyable, mais cela est. Voici le texte de l'arrêté, signifié à chaque réfugié sous forme de lettre :

« Nous, préfet de l'Allier, » En vertu des ordres de M. le ministre de l'intérieur, en date du 12 juillet expiré, et en exécution de la loi du 21 avril 1832, enjoignons » au sieur....., italien, résidant à Moulins, de quitter immédiatement cette résidence, et de sortir du royaume dans le délai de quinze » jours.

« Le sus-nommé se rendra directement à Toulon (Var), en suivant l'itinéraire tracé à la suite du présent, sous peine d'être arrêté par la gendarmerie et conduit en brigade jusqu'au point de la frontière » qui lui est destiné,

« Fait en préfecture, à Moulins, le 1^{er} août.

« Signé DUNOYER. »

— On raconte qu'un président d'assises, interrogeant dernièrement un témoin décoré de juillet, mais qui ne portait pas sa décoration, lui disait : Vous avez déjà été repris de justice ? — Non, M. le président. — Si, si, il y a quelque chose contre vous. — Moi, M. le président, je vous assure, et c'est la première fois que je viens ici. — Mais enfin je connais votre nom.... N'êtes-vous pas décoré de juillet ? — Oui, M. le président. — Ah ! je savais bien qu'il y avait quelque chose contre cela. (Patriote de l'Orne.)

— Le *Nouveliste* et la *France Nouvelle* s'empressent aujourd'hui de défendre M. Girod (de l'Ain) et de nous vanter sa conduite comme magistrat et comme député. Voici la cause de cette touchante unanimité des organes du ministère : C'est M. Girod (de l'Ain) qui, pendant la maladie de M. de Montalivet, a la porte-feuille de l'intérieur et la haute main sur la presse ministérielle. Il profite de cette occasion pour ordonner son éloge. (National.)

— Parmi les nombreuses causes auxquelles le bruit public à Vienne attribue la mort du jeune Napoléon, on cite une blessure qu'il aurait reçue à la poitrine dans un duel avec un officier. Beaucoup de personnes croient à ce fait, qui très-probablement n'est pas vrai.

— On écrit de Vienne : « Depuis la mort du jeune Napoléon, on s'attend ici à un changement dans le système du gouvernement. Il est sûr qu'une partie des ministres ne ménageait la Russie que par crainte des changemens dans l'intérieur de la monarchie en cas de décès de l'empereur. Comme le motif de cette crainte n'est plus, presque tous les ministres autrichiens fixent à présent leur attention sur les sourdes menées des agens russes qui éveillettent parmi les Slaves en Hongrie, en Gallicie, en Bohême, en Moravie, et jusque sur les bords de la mer Adriatique, des idées d'une monarchie slave dont le pro-

protecteur serait tôt ou tard le czar de toutes les Russies, c'est-à-dire celui de tous les Slaves. A la tête de cette nouvelle opposition dans le cabinet autrichien, doit se trouver le comte Kollowrath, natif de Bohême, qui depuis long-tems tâchait, mais en vain, de contrebalancer l'influence de la Russie sur les 11 millions de Slaves autrichiens par des concessions nationales en faveur des Polonais en Gallicie et des Slaves en Hongrie, en Bohême, en Moravie, en Styrie, en Carinthie et en Carniole. »

PREMIER CONSEIL DE GUERRE.

Capitaine accusé de désertion à l'occasion des événemens des 5 et 6 juin.

Le premier conseil de guerre, présidé par M. de Blanquefort, colonel du 1^{er} régiment de carabiniers, s'est occupé d'une affaire dont les annales de la jurisprudence militaire n'offrent peut-être pas d'exemple. Il s'agissait d'un officier accusé de désertion à l'intérieur.

M. Huzard, capitaine au 25^e régiment de ligne, était sous les armes avec sa compagnie près de la prison de Ste-Pélagie dans la nuit du 5 au 6 juin, lorsque les désordres dont le couvoi du général Lamarque avait été le prétexte, après s'être déjà signalés de la manière la plus déplorable, menaçaient de se renouveler le lendemain.

Ancien militaire, et ayant servi dans l'armée d'Egypte, M. Huzard alla trouver M. Binecher, son chef de bataillon, et lui dit qu'ayant l'intention de donner sa démission, il demandait à se retirer. Après cet avertissement il alla chez lui, et le lendemain envoya en effet sa démission au colonel du 25^e régiment.

Le ministre de la guerre manifesta hautement son improbation d'une pareille conduite ; il refusa d'accepter la démission de M. Huzard, qui fut obligé de se constituer prisonnier à l'Abbaye, sur l'accusation de désertion. Peu de tems après l'administration changea d'avis, M. Huzard obtint sa liberté ; mais comme il refusa à son tour de régulariser la démission par lui offerte, la procédure criminelle a été reprise, et l'un de MM. les capitaines-rapporteurs a instruit l'affaire.

M. Huzard, après avoir décliné devant le conseil ses nom et prénoms, déclare formellement retirer sa démission, et demande que sa protestation soit consignée dans le jugement. Je ne veux point, dit-il, quitter l'armée sans avoir été lavé d'une imputation aussi fâcheuse pour un militaire, que celle d'avoir déserté son drapeau.

M. le président : Quels motifs vous ont engagé à cesser votre service dans la nuit du 6 juin ?

M. Huzard : Ne voulant, par des motifs d'opinion, prendre aucune part aux événemens qui allaient se passer, je demandai à mon chef de bataillon la permission de me retirer. Il me l'a accordée sur ma promesse formelle que j'enverrais dans le cours de la journée ma démission en bonne forme ; c'est ce que j'ai fait.

M. le président : Votre démission n'étant point encore acceptée, vous deviez toujours vos services à l'Etat envers qui vous étiez lié par vos sermens.

M. Huzard : Je le sais ; aussi ne suis-je parti qu'avec l'autorisation de mon supérieur ; il ne peut donc y avoir désertion dans mon fait.

M. le président : Où êtes-vous allé ensuite ?

M. Huzard : Je suis rentré chez moi ; je me suis empressé de rédiger une lettre contenant ma démission, et de l'envoyer au colonel.

M. le président : avez-vous continué de recevoir vos appointemens ?

M. Huzard : Non, Monsieur.

M. Binecher, chef de bataillon, et MM. Chapron et Rozier, capitaines au 25^e régiment, confirment la déclaration de l'accusé sur la démission par lui donnée, sans qu'il en expliquât les motifs.

M. le capitaine-rapporteur ayant abandonné l'accusation, le conseil de guerre, après de courtes observations de M^e Henrion, avocat, a déclaré l'accusé non coupable ; en conséquence, il a prononcé son acquittement, et a ordonné qu'il retournerait à son corps pour reprendre son service.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ALLEMAGNE. — Francfort, 1^{er} août. — On dit que dans une séance extraordinaire du sénat, tenue samedi passé, il a été beaucoup question de la protestation, et l'on est convenu de suspendre pour six mois M. Bagge, directeur de l'école normale, parce qu'il s'est refusé à céder à l'ajonction de l'autorité qui voulait qu'il retirât sa signature.

Fulde, 1^{er} août. — Le journal populaire qui paraît ici contient une adresse des citoyens de Marbourg couverte d'un grand nombre de signatures. Il y est dit que notre gouvernement s'est rendu coupable de plusieurs violations de notre constitution.

ETATS-UNIS. — On écrit du Havre, 6 août :

« Les vents d'est, qui ont régné assez constamment pendant près de deux mois, nous avaient privés vingt-sept jours des nouvelles des Etats-Unis. Avec la célérité ordinaire aux nombreux paquebots de New-York au Havre, ce retard était presque sans exemple. Hier enfin, avec les vents du sud ouest un peu forts qui se sont élevés, le paquebot *Eric* a pu gagner le port. Il nous apporte des journaux de New-York du 30 juin ; c'est la date la plus fraîche.

« Le choléra, qui était devenu dès son apparition dans le Canada le sujet de la préoccupation générale aux Etats-Unis, ne s'est pas encore manifesté dans les provinces de l'Union. A Montréal, l'épidémie a enlevé dans l'espace de deux jours, du 21 au 25, 152 personnes. La population de cette ville se compose de 57,000 ames. Le fléau a frappé principalement les individus d'origine anglaise.

« Le nombre total des malades depuis l'invasion s'élevait à 3,112, et celui des décès à 996. Tous les médecins ont été atteints par l'épidémie qu'ils traitaient ; un seul a succombé.

Après avoir consacré quelques articles aux ravages exercés dans le nord du continent américain par le choléra, les journaux de New-York s'occupent du bill du tarif, question importante et pour l'Union et pour la France.

Voici en quels termes le *Courrier des Etats-Unis* envisage quelques-uns des articles de ce tarif, présenté à la chambre des repréensans :

« Après six mois de session, l'importante question du tarif avait été enfin soumise à la chambre des repréensans des Etats-Unis. A peine les journaux américains ont-ils pu suivre dans leur course rapide les détails d'une loi dont les dispositions ne tendent à rien moins qu'à détruire ou à consolider l'union des Etats.

« Tous les chapitres ont été votés à-peu-près sans discussion, car la question n'avait plus rien de commercial ; elle était toute politique, et les efforts des différens partis n'avaient pour but réel que son adoption immédiate ou son ajournement.

L'on ne doit donc pas s'étonner des réclamations du commerce sur l'adoption d'un grand nombre d'articles du nouveau bill.

D'après le tarif actuellement en vigueur, les soieries françaises paient un droit de 22 p. 100, et les soieries de Chine de 36.

Les réclamations de M. Serrurier engagèrent M. Adams, président du comité des manufactures, à rétablir les proportions, et dans son rapport il reporta le droit sur les soieries de Chine à 30 p. 100.

Nous avons dit que le gouvernement français serait dans son droit s'il usait de représailles en favorisant le commerce étranger au détriment de la navigation et des produits américains.

Nous avons espoir que le sénat amendera cet article que nous trouvons aussi injuste qu'impolitique, et que les vives réclamations du ministre de France à Washington obtiendront un plein succès.

La 35e section du nouveau tarif établit comme suit les droits sur les vins de France :

- Vins rouges, en barils, 6 cents le gallon ;
Vins blancs, en barils, 10 cents le gallon ;
Vins français de toutes espèces, en bouteilles, 22 cents le gallon.

Le Louisville-Journal publie l'extrait suivant d'une lettre du général Atkinson, en date du 16, comme la nouvelle la plus récente de la frontière du nord-ouest :

Il m'est difficile de dire quand sera terminée cette désagréable campagne indienne. Dans dix jours je reprendrai les hostilités, et je ferai tous mes efforts pour en finir promptement.

LA HAVANE. — On a éprouvé le 13 juin à la Havane un coup de vent qui a fort endommagé les navires qui se trouvaient dans le port.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR M. DUPUYTREN A L'HOTEL-DIEU.

Un accident bien grave a failli terminer la clinique de samedi d'une manière déplorable : M. Dupuytren a manqué d'être assassiné.

Un individu était entré depuis quelques jours à l'Hôtel-Dieu, et avait été placé salle Sainte-Marthe, n° 56 ; il portait à la jambe gauche, au côté externe, une simple contusion sans plaie.

A la visite de samedi il paraît que quelqu'un des assistants, pour calmer un peu l'esprit du malade, avait desserré ses liens.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE AUX ENCHÈRES

En l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

Le 3 septembre 1852, à l'heure de dix du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e Laforest, il sera procédé à la vente aux enchères d'immeubles appartenant au sieur Sébastien Dumas, marchand de chevaux à la Guillotière.

Ces immeubles sont situés à la Guillotière, et consistent en :

- 1° Une maison, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et trois étages, située rue St-Clair, n° 4, et une petite cour contiguë ;
2° Un autre corps de bâtiment appartenant à cette maison, formant une grande écurie avec un fenil, une petite cour également contiguë ;
3° Et une terre, située au territoire de la Buire, de la contenance de 3 hectares 7 ares 9 centiares (soit 25 bichères 3/4), ancienne mesure locale.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Laforest, dépositaire des titres de propriété, et autorisé à traiter avant le jour de l'adjudication.

(404) A vendre.—Maison de campagne sur la commune de St-Didier-au-Mont-d'Or, à un quart-d'heure de distance de la grande route de Paris, dans un beau site, composée d'un vaste bâtiment de maître, ayant trois étages, entièrement bâti en maçonnerie et en taille, les appartements agencés et meublés dans le genre le plus moderne ; d'une cour dans laquelle sont deux puits à eau claire ; de salle d'ombrage ; d'un fonds de la contenance de 30 bichères environ (soit 3 hectares 75 centiares), entièrement clos d'un mur également en maçonnerie, recouvert en dalles plates.

(405) A vendre.—Joli magasin de confiseur, agence à neuf et garni de tous les ustensiles nécessaires à son exploitation, rue du Commerce, n° 29, à Mâcon.

—Une fonderie de chandelles y jointe. S'adresser à M. Dumoute, confiseur, à Mâcon.

(379 5G) A vendre pour cause de départ.—Pharmacie située au centre de la ville. S'adresser à M. Dériard, rue Dubois.

(400) A vendre de suite, de gré à gré.—Brasserie de bière, située à la Porte de France de Grenoble, hors des limites de l'octroi. S'adresser à M. Rocour, notaire à Grenoble, ou à Lyon, à M. Diebold, négociant, rue Royale, n° 10.

(402) AU PRIX FIXE. PAPON, marchand Cordonnier et Bottier, place des Carmes, n° 4, au 3e, à Lyon.

Il prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussure pour hommes, pour femmes et pour enfants, à juste prix : pour hommes, bottines, 16 et 15 f. ; souliers, 5 f. 50 c. ; demi-souliers, 3 f. 50 c. ; baraquettes, 1 f. 90 c. ; pour femmes, souliers et escarpins, 4 f. 25 c. et 3 f. 50 c. ; baraquettes en peau, 1 f. 65 c. ; en toile grise, 1 f. 85 c. ; en prunelle ; 2 f. 50 c.

(401) MASTIC HYGROPHILACTIQUE, Préseratif contre l'humidité. L'emploi de cette composition, en rendant la salubrité aux habitations les plus humides, préserve les murs, boiseries, peintures, tentures, etc. S'adresser franco au directeur de la fabrique, rue du Cherche-Midi, n° 15, à Paris.

(5852 G) SEUL DÉPOT A LYON, Place des Célestins, n° 9, au 1er, sur le devant,

Des articles de toilette de M^{me} Ma, de Paris, qui ne se trouvent que dans sa maison si avantageusement connue depuis nombre d'années, par les éloges des premiers journaux de la capitale.

1° Les Eaux noires, blondes et châtain, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux sans nulle préparation, ni le moindre inconvenient ;

camisole et de commander qu'on ne lui attachât les membres qu'avec des cordes. Le professeur avait pris la parole pour lui représenter que la camisole le gênait beaucoup moins, quand cet homme se releva furieux, lui asséna sur la poitrine un coup de poing de la main gauche, et montra dans la main droite un couteau levé et tout prêt à frapper, si les assistants ne se fussent précipités pour le retenir.

VARIÉTÉS.

CIVILISATION DE L'AFRIQUE CENTRALE, Par Aimé Peyré, traducteur des lois des Francs. Paris, chez Delaunay.

Au premier abord le lecteur sera tenté de s'écrier : Que nous importe la civilisation de l'Afrique, lorsqu'il y a tant à faire chez nous ! C'est un excès de philanthropie ; il faut être philanthrope, cosmopolite, et même né missionnaire pour songer à civiliser les nègres, lorsque tant de Français sont encore dans un état de semi-barbarie, peu différent, sous plus d'un rapport, de celui des nègres.

Le lecteur a presque raison. Lorsqu'on a visité certains départements on ne peut s'empêcher de rire quand nous nous vantons sans cesse d'être le peuple le plus civilisé de l'Europe. Si l'on ne savait pas qu'ils ne connaissent que Paris et quelques hôtels des grandes routes, on serait tenté de prendre pour des moqueurs tous ces écrivains qui nous le répètent en vers et en prose.

Quoiqu'il nous reste beaucoup à faire chez nous, la civilisation de l'Afrique centrale n'est point pour la France une affaire secondaire. Cet objet doit fixer l'attention des philanthropes et des patriotes éclairés. Il y a sous tous les rapports de grands avantages à avoir des voisins civilisés, des voisins qui consomment et qui produisent.

L'auteur se réjouit de la conquête d'Alger comme devant avoir de grands résultats pour la sainte cause de l'humanité. Il désire que nous conservions cette colonie, nous le désirons aussi, mais nous constatons avec lui ce fait que nos colonies nous ont toujours été onéreuses et n'ont jamais prospéré.

L'auteur se propose d'abord cette question : L'Afrique est-elle susceptible de civilisation ? L'exemple de quelques nègres célèbres qui se sont distingués dans les arts et les sciences, les relations des voyageurs le conduisent à résoudre cette question affirmativement.

Il passe ensuite en revue les causes qui ont retardé l'émancipation intellectuelle des populations africaines. Ces causes sont : sa position et sa configuration géographique, la barrière insurmontable que les Maures opposent aux rapports de l'Europe avec l'Afrique centrale ; enfin, la traite des nègres.

Parmi les moyens propres à hâter la civilisation de l'Afrique, M. Peyré propose une grande association française européenne, car, si la politique a eu sa sainte-alliance, la cause de la civilisation aura bientôt la sienne.

Cette société travaillerait 1° à faire abolir la traite des nègres ; 2° à préparer un système de colonisation plus étendu ; 3° à mettre à profit l'influence des Maures d'Alger ; 4° à combattre l'influence exclusive des Maures par la concurrence du commerce ; 5° à faire fonder des écoles où de jeunes nègres seraient élevés avec de jeunes européens, d'abord en France, et ensuite dans les comptoirs que nous avons sur les côtes d'Afrique ; 6° enfin par des missions.

Ce projet est-il exécutable ? nous le croyons et nous félicitons M. Peyré d'employer ainsi les loisirs que lui laisse la magistrature, et lors-même que ce serait un rêve, nous le féliciterions encore ; rêver le bien de l'humanité c'est le propre d'une belle âme.

RÉPERTOIRE

COMPLET ET ANALYSE DES DIVERSES MÉTHODES DE TRAITEMENT APPLIQUÉES AU CHOLÉRA-MORBUS,

Par Charles FRAISSE et F. FRANÇOIS (1).

C'est au moment où le choléra nous menace qu'il importe aux praticiens chargés de le combattre, de s'entourer de toutes les lumières émanées de la capitale. L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est l'œuvre consciencieuse de deux jeunes gens de notre ville. Tous deux unis par les mêmes travaux et les mêmes études, comme ils l'étaient par les mêmes sentiments d'amitié, tous deux attachés pendant l'épidémie parisienne à un des bureaux de secours, ils ont été à même de suivre le fléau dans toutes ses phases, et de se servir de toutes les armes connues pour le maîtriser.

La maladie se montre sous différentes formes, tantôt avec des accidens violens, c'est la période algide, tantôt avec des accidens précurseurs, c'est la période d'imminence, puis la période d'invasion. Il faut administrer des médications en raison de l'intensité de la maladie, avoir égard aux antécédens du malade, à sa constitution, à son sexe et à son âge.

MM. Charles Fraisse et F. François ont droit à nos éloges ; ils ont bien mérité du public. Loin de se reposer de leurs laborieuses veilles, ils ont saisi leur plume pour instruire leurs collègues de province et arracher à l'épidémie quelques nouvelles victimes.

On a éprouvé le 13 juin, à la Havane, un coup de vent qui a endommagé les navires qui se trouvaient dans le port.

(1) Chez Bacheuf et Baron à Lyon.

COURS DES MARCHANDISES.

Havre, 6 août.

ENTRÉS.—4, Bonne-Emilie, cap. Aubin (Bordeaux) ; Louis-Marie, cap. Kénor (Bordeaux) ; Duguay-Trouin, cap. Morvan (Libourne) ; Elisabeth, cap. Esnard (Marseille).
5.—Messenger du Havre, cap. Lebreton (Nantes) ; Marie-Anne, cap. Morée (Bordeaux) ; Alfred, cap. Jacob (Bordeaux) ; St-Louis, cap. Allain (Bordeaux) ; Jean-Bart, cap. Ratome (Bordeaux) ; Zélé, cap. Kserko (Bordeaux) ; Adolphe, cap. Devino (Bordeaux).
6.—Achille, cap. Chaufler, venant de Bahia ; Eric, cap. Runk (New-York) ; Amitié, cap. Rioller (Marseille) ; Auguste, cap. Legueneq (Marseille) ; Deux-Frères, cap. Bessil (Cette) ; Claire, cap. Peaud (Toulon).
SORTIES.—4, Vesper, cap. Jacques (Baltimore) ; Jupiter, cap. Dacheny (Guadeloupe).
SUR RADE.—La Cérés, cap. Héroult, venant de Bahia.
On a éprouvé le 13 juin, à la Havane, un coup de vent qui a endommagé les navires qui se trouvaient dans le port.

Bahia, 21 juin.—Le paquebot Bordelais, cap. Civrac, est en chargement pour la côte d'Afrique. Les cotons et les sucres étaient rares à cette époque et le pays tranquille.

Table listing market prices for various goods like cottons, oil, and sugar, with columns for item names and prices.

Anselme PETETIN.

LYON. IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.

BOURSE DE PARIS.—7 août 1852.

Table of stock market prices for various companies and bonds, including columns for 1er Cte., plus h., plus b., and dern.